

**SERVICE DE LA FORMATION
POSTOBLIGATOIRE**

A la suite de la démission du titulaire, le Service de la formation postobligatoire, pour la Division lycéenne du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), met au concours un poste d'

enseignante / enseignant de musique en allemand, ainsi que de chorale et de chant en français

| | |
|--|--|
| Mission | Assurer l'enseignement de la musique en allemand, de la chorale et du chant en français aux élèves du Lycée cantonal, ainsi que le développement des compétences sociales de ces derniers. Amener les étudiants à prendre leurs responsabilités pour leur développement personnel et leur intégration dans la société. Préparer les étudiants à l'entrée dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités de la division. |
| Taux d'activité | Entre 10% et 30%. Le poste peut être scindé en fonction des profils des candidat-e-s. |
| Profil | <ul style="list-style-type: none">• Master en pédagogie musicale, orientation Musique à l'école, ou titre jugé équivalent• Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi)• Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes |
| Fonction de référence et classe de traitement | Enseignant-e postobligatoire III / Classe 19 |
| Entrée en fonction | 1 ^{er} août 2026 (début des cours : 17 août 2026), ou à convenir |
| Lieu de travail | Porrentruy |
| Renseignements | peuvent être obtenus auprès du directeur de la Division lycéenne, M. Olivier Dubail (032 420 36 80). |
| Délai de postulation | 10 juin 2026 |

Les candidatures doivent être envoyées exclusivement par courriel à l'adresse sfp.postulation@jura.ch, en mentionnant la référence du poste en objet : « DIVLYC-L2601 ». Le dossier de candidature doit être envoyé en **un seul fichier PDF**, intitulé avec la référence du poste ainsi que votre nom et prénom, comme suit : « DIVLYC-L2601_Nom_Prénom ». Le fichier doit impérativement contenir les documents suivants :

- Lettre de motivation
- Curriculum Vitae
- Copies de vos diplômes
- Copies des certificats ou attestations de travail
- Extrait du casier judiciaire
- Extrait du registre des poursuites

Les candidatures incomplètes ou ne répondant pas aux directives citées ci-dessus seront retournées pour mise en conformité.